

5396 B
5416 B

Personne n'ignore la dénonciation faite à l'Assemblée Nationale & à la Municipalité de la Rochelle, contre le sieur Bruna de Saint-Joseph : comme il lui importe de se justifier aux yeux des Citoyens qui auroient pu soupçonner sa conduite, il a cru devoir rendre publique la lettre qu'il vient de recevoir de Messieurs du Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale ; il ne se permettra d'ailleurs aucune réflexion.

Paris, ce 24 mai 1790.

LE Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale, Monsieur, spécialement chargé par l'Assemblée Nationale, de veiller à l'exécution de ses Décress, & au maintien de l'ordre public, n'a pu, dans des circonstances où les ennemis de la Constitution redoublent d'efforts dans toutes les parties du Royaume, se dispenser de prendre des éclaircissements sur la dénonciation qui lui avoit été faite contre vous, & s'empresse de rendre hommage à la vérité, en déclarant qu'il résulte des éclaircissements & renseignemens qu'il s'est procuré, que cette dénonciation est totalement dénuée de fondement; & il espère de votre patriotisme, que vous sacrifierez au bien public les désagréemens que cette affaire peut vous avoir occasionnés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Signés, VOIDEL, Vice-Président; COCHON DE L'APPARENT,
Secrétaire.*



